



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana · Tanindrazana · Fandrosoana

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Discours de Son Excellence

Monsieur Hery RAJAONARIMAMPIANINA

Président de la République de Madagascar

Débat général sur le thème

*« Les Objectifs de développement durable : un élan universel
pour transformer notre monde »*

71^{ème} Assemblée générale des Nations Unies

22 Septembre 2016

New York

Monsieur Le Président de l'Assemblée Générale,

***Mesdames et Messieurs Les Chefs d'Etat et de
Gouvernement,***

Mesdames et Messieurs Les Chefs de Délégation,

Monsieur Le Secrétaire Général,

A l'instar de mes illustres prédécesseurs qui ont pris la parole, je voudrais à mon tour Monsieur Le Président, au nom de la délégation de la République de Madagascar que je dirige, vous féliciter pour votre élection et vous adresser tous mes vœux de succès dans la conduite des travaux de notre session. Soyez assuré du soutien de Madagascar dans l'accomplissement de votre tâche.

Par la même occasion, permettez-moi d'exprimer notre vive appréciation à votre prédécesseur, le Président Mogens Lykketoft.

Monsieur Le Président,

En s'étant porté volontaire avec 21 autres pays, pour présenter son rapport de Revue volontaire de l'Agenda 2030, Madagascar a confirmé et concrétisé l'engagement politique auquel il a souscrit, lorsqu'il a adhéré à la mobilisation mondiale créée depuis l'année passée ; mobilisation autour de

l'adoption de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat, sans oublier le Programme d'action d'Addis Abeba.

Cette mobilisation exceptionnelle, découle d'une prise de conscience planétaire de l'opportunité stratégique offerte par l'approche du développement durable de revitaliser l'économie mondiale et de renforcer la coopération internationale.

Ces Objectifs que nous avons tous voulu universels, ne concernent pas seulement les Pays en développement ou pauvres. Ils s'adressent à tous les pays en s'adaptant aux réalités locales et au différentiel de développement, sachant qu'un monde durable ne saurait se construire sans une transition écologique au Nord ni un développement responsable au Sud.

Les espoirs suscités par les ODD sont immenses. Il s'agit désormais de passer du stade des engagements à l'action et à la mise en œuvre : les défis majeurs sont la réallocation des investissements, la justice sociale et la traduction des engagements internationaux dans les stratégies et l'action politique au niveau national.

Monsieur Le Président

Le développement humain, la protection de l'environnement, l'économie inclusive, constituent le triptyque autour duquel s'articulent les ODD. Ils sont en alignement avec notre Plan National de Développement.

Pour atteindre les Objectifs du développement durable, Madagascar s'appuie sur la promotion de la protection sociale, en se dotant, cette année, d'une Politique nationale ainsi que de sa mise en œuvre. On peut citer à titre d'exemple, l'allocation de supplément de revenu pour les ménages les plus pauvres, afin d'appuyer l'intégration d'enfants dans le système scolaire, et d'améliorer l'état nutritionnel des enfants scolarisés par le biais de cantine scolaire.

Monsieur Le Président

En plus de la protection sociale soulignée plus tôt, la santé et l'éducation sont des secteurs qui nous tiennent particulièrement à cœur.

La santé est primordiale pour l'avenir de notre pays, car elle est le premier garant de la productivité de la population, aussi bien à l'école qu'en milieu de travail. C'est ainsi que, le projet de système de Couverture santé universelle (CSU) a été installé cette année, dans le cadre des efforts pour améliorer notre santé publique. Cette politique nous apportera les solutions de prises en charge médicales de nos populations, notamment les plus vulnérables.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé pour le renforcement de la couverture vaccinale à Madagascar se dotant d'une loi sur la vaccination pour renforcer les efforts de vaccination en direction des couches les plus défavorisées.

Toujours dans ce souci d'amélioration des conditions de vie de sa population, Madagascar accorde une importance particulière à la coopération avec l'Organisation Mondiale de la Santé, et se réjouit des efforts qui ont été menés de concert avec les Nations Unies depuis ces dernières années dans le domaine de la santé, en particulier en matière de la lutte contre le VIH/SIDA.

Dans le secteur de l'éducation, nous avons pu procéder au recrutement de quelques dizaines de milliers d'instituteurs, à leur formation, pour accroître le taux de scolarisation et la réinsertion d'enfants ayant abandonné l'école avant terme ainsi que pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Monsieur Le Président

La jeunesse, les femmes et les filles constituent le pivot de toutes nos politiques publiques et nos actions pour le développement.

Le développement économique et social et notamment les conditions de stabilité du monde seront vains si la priorité n'est pas accordée à la jeunesse.

De cette tribune, nous faisons appel à un élan collectif de tous les pays pour se donner la main afin d'appuyer les politiques de développement en faveur des jeunes. Il faut leur créer des emplois, développer leur talent, répondre à leur

aspiration légitime pour contribuer à la paix dans le monde et à limiter les migrations.

La protection des femmes, des jeunes filles et leur autonomisation, l'égalité des droits et la parité dans la participation au processus de développement, le respect des droits de l'enfant et des jeunes sont au cœur de nos préoccupations et de nos réflexions. Nous continuons à réformer nos stratégies et nos plans nationaux afin de promouvoir une égalité d'accès des femmes et des hommes aux ressources économiques et aux services de base.

Une des réalisations pertinentes dans le domaine des droits de la femme à Madagascar a été la réforme du Code de la nationalité afin de permettre aux enfants nés d'une mère Malagasy et d'un père étranger d'acquérir la nationalité Malagasy par le lien de la filiation maternelle, indépendamment de la nationalité du père.

De même, dans le souci de ne laisser personne de côté, la ratification de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées nous a aussi permis d'améliorer la protection des personnes en situation de handicap à Madagascar à travers la concrétisation de politiques inclusives en faveur de ces personnes de manière à garantir leur participation effective dans le processus de développement.

Monsieur Le Président

Le deuxième Objectif de Développement durable consiste à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.

Nous ambitionnons de moderniser notre agriculture pour augmenter la productivité et développer davantage une agriculture biologique. Ceci pour assurer une autonomie alimentaire et accélérer la réalisation du projet régional de la Commission de l'Océan Indien de faire de Madagascar le grenier de la région.

Les programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'inscrivent d'office dans l'atteinte des ODD. Une bonne partie du Sud du pays est victime d'une sécheresse chronique et la population qui y vit, subit une insuffisance alimentaire critique. A cet égard, les actions sous diverses formes n'ont cessé de se multiplier pour soutenir les efforts des Autorités malagasy face à cette situation majeure.

Monsieur Le Président,

L'ODD 14 préconise de conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. La prise de conscience de la nécessité et de l'importance de se diversifier au-delà des activités terrestres ne date pas d'aujourd'hui.

Nous appuyons la Stratégie africaine qui vise à créer une

plus grande richesse par la promotion d'une économie bleue, florissante, durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement.

Dans cet esprit et dans le cadre de la COI, il a été décidée l'implantation à Madagascar d'un Centre régional de fusion de l'information maritime (CRFIM), pour prévenir les menaces que constituent la piraterie, le terrorisme, les différentes sortes de trafics et le pillage de leurs ressources naturelles.

Monsieur Le Président,

En signant le 22 avril dernier l'Accord de Paris et en le ratifiant, Madagascar a fait le choix de participer à l'élan universel pour transformer notre monde, assurant le devenir de notre planète, notre seul et unique habitat. Madagascar fait partie des pays qui subissent en permanence les effets dévastateurs du changement climatique alors que nous prônons un développement responsable qui préserve l'environnement. En retour, nous nous attendons à une allocation et répartition équitable des ressources du Fonds vert et de transferts de technologies adaptées pour compenser notre perte de compétitivité. Nous devons notamment renoncer à des énergies coûteuses, polluantes et dangereuses pour notre environnement commun.

Mon pays fait appel au soutien et à l'accompagnement de la communauté internationale, et des investisseurs privés notamment en ce qui concerne la production d'électricité, la rénovation et l'extension des infrastructures de distribution d'eau. Cela constitue de réelles opportunités d'investissement.

En effet, si nous voulons donner une nouvelle vie à notre planète pour le bien de nos populations et le bénéfice des générations futures, nous devons réussir la transition énergétique à l'échelle nationale et mondiale.

Nous voulons également promouvoir un tourisme éthique qui respecte l'environnement et nos écosystèmes ainsi que notre culture.

Je voudrais aujourd'hui lancer un appel à plus de transferts de technologies et de capital en faveur des pays à fort potentiels comme Madagascar. De notre côté, nous nous engageons à appliquer la bonne gouvernance et la transparence dans un cadre de partenariat gagnant-gagnant.

Monsieur le Président,

Les investissements directs étrangers, d'une part, ainsi que les aides publiques au développement, d'autre part, constituent des précieux soutiens qu'il importe de canaliser de manière optimale et de bien gérer pour aboutir à une autosuffisance, et à terme à l'achèvement des ODD.

C'est pour toutes ces raisons que mon pays invitera les partenaires et investisseurs internationaux à Paris en Décembre prochain au cours d'une Conférence des bailleurs pour mobiliser les ressources nécessaires à son programme de développement.

Monsieur Le Président

Soixante et onze ans après la création de notre Organisation, force nous est de reconnaître que beaucoup reste à faire dans un monde où nous nous habituons trop vite à l'installation de la misère, de la pauvreté et de la précarité, à l'acceptation de l'injustice et à la persistance des inégalités, des conflits et des crises, voire de la guerre... Toutefois, il faudrait admettre que l'ONU a enregistré des avancées considérables et au fil des ans.

Nous restons dans la ferme conviction que l'ONU incarne aujourd'hui une conscience universelle reconnue et respectée de l'ordre international, accompagnée d'une volonté politique à

l'échelle mondiale. Elle est toujours ce forum auprès duquel les Nations peuvent plaider et s'expliquer devant l'opinion mondiale.

Le plus important est respect et le suivi des engagements, gage du capital-confiance.

Pour notre cas, à l'initiative des autorités françaises, une reprise des négociations concernant les îles malagasy Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India dans le Canal de Mozambique a eu lieu le 17 juin dernier, à Paris. Madagascar se félicite de cette initiative qui, de son point de vue, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les résolutions 34/91 du 12 décembre 1979, et 35/123 du 11 décembre 1980, lesquelles « invite le gouvernement français à entamer sans plus tarder des négociations avec le Gouvernement malgache en vue de la réintégration de ces îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India), qui ont été séparées arbitrairement de Madagascar », et « engage le Gouvernement français à entamer d'urgence avec le Gouvernement malgache les négociations prévues dans la résolution 34/91, en vue de trouver à la question une solution conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ».

Madagascar souhaite que les discussions qui ont été engagées, puissent se dérouler dans le respect des dispositions de la Déclaration de Manille sur le règlement des

différends internationaux, énoncée par la résolution 37/10 du 15 novembre 1982 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Celle-ci souligne, notamment les obligations qui découlent « des principes fondamentaux du droit international concernant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats ainsi que des autres principes et règles du droit international contemporain généralement reconnus ».

En matière de paix et de sécurité intensive, j'aimerais renouveler à ce titre, la reconnaissance de mon Gouvernement envers les Nations Unies à travers le Bureau d'appui à la consolidation de la paix qui a accordé le Fonds de Consolidation de la Paix à Madagascar fin 2014. Cette année 2016 marque la phase opérationnelle du plan prioritaire dudit fonds qui sera axée sur deux principaux projets à savoir l'appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité et de gouvernance à Madagascar.

Monsieur Le Président,

Ces dix dernières années, un homme en particulier a porté très haut le flambeau des Nations unies ainsi que les valeurs et principes que nous partageons tous. Je voudrais en terminant mon intervention rendre un hommage mérité à notre cher Secrétaire Général, Ban Ki Moon, dont le mandat se termine à la fin de cette année. Par son engagement pour la paix et le développement dans le monde, son implication personnelle et son action à la tête de notre Organisation, il a

acquis notre reconnaissance, notre estime et notre respect à jamais.

Je vous remercie de votre attention.